

Inscription
vers la 1^{re}
secondaire

2024-2025

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

École E

École **M** secondaire
JEANNE MANCE




**ÉCOLE SECONDAIRE
JEAN-RAIMBAULT**



M A R I E • R I V I E R
Ensemble vers la réussite

Qu'est-ce que l'inscription ?

L'inscription que nous faisons présentement se fait en fonction d'un classement provisoire vers la 1^{re} secondaire.



La période d'inscription est du 12 au 29 février 2024.

Tu seras attribué à ton école de territoire.

Tu devras y faire un choix de programme par priorité.

Tu pourras aussi signifier ton désir de faire le choix d'une autre école.

Traitement des
demandes dans
les différents
programmes
12 au 29 février
2024

Priorité 1 : élève du territoire

Priorité 2 : élève au programme particulier en musique à La Marconi demandant musique à Jean-Raimbault

Priorité 3 : élève qui fait un choix d'école, si l'organisation scolaire le permet

Priorité 4 : demande tardive (à compter du 1^{er} mars), si l'organisation scolaire le permet

Élève de 6^e année ayant été accepté dans les programmes PÉI ou Sport-Études (des conditions d'admission spécifiques s'appliquent à ces deux programmes seulement)


Offre de services au secondaire

Orientations 2024-2025

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec



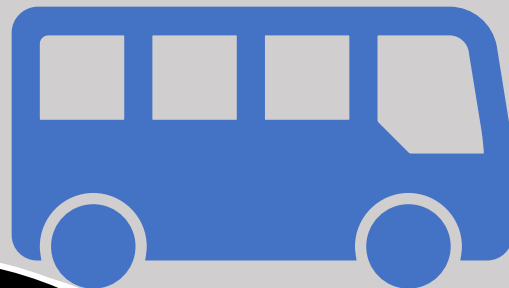
SITUATIONS	ACCEPTATION DANS L'ÉCOLE	TRANSPORT EN VILLE	TRANSPORT EN PÉRIPHÉRIE	INSCRIPTIONS
<p>Élève admis.e dans un programme spécialisé (FMS, FPT, CFER, CC, CPF, Francisation, Sprint, DES-DEP, Boomerang et Destination)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurée 	<ul style="list-style-type: none"> Oui, dans le respect des balises relatives à la distance de marche et des besoins de l'élève 	<ul style="list-style-type: none"> Oui 	<ul style="list-style-type: none"> Sous la responsabilité des directions d'école
<p>Élève fréquentant son école de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurée selon les modalités de la politique d'admission 	<ul style="list-style-type: none"> Oui, dans le respect des balises relatives à la distance de marche 	<ul style="list-style-type: none"> Oui 	<ul style="list-style-type: none"> Période d'inscription du 12 au 29 février 2024 L'élève aura à faire un choix de programme particulier
<p>Élève PEI et SE de 1re à 5e secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les élèves de 2e à 5e secondaire, priorité à ceux.celles qui fréquentaient déjà ce programme (selon les critères d'admission, la capacité d'accueil de l'école et l'organisation scolaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Oui, dans le respect des balises relatives à la distance de marche 	<ul style="list-style-type: none"> Oui Les modalités d'organisation du transport pourraient être différentes de ce qui existe actuellement Exemple : points d'embarquement moins nombreux 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les élèves de 6e année vers 1re secondaire : période d'admission du 4 au 15 décembre 2023 Pour les élèves de la 2e à la 5e secondaire déjà inscrits.es, le programme est reconduit automatiquement Pour toutes nouvelles demandes d'inscription provenant d'élèves de 2e à 5e secondaire, elles seront traitées lors de la période d'inscription du 12 au 29 février 2024
<p>Élève qui sera en 4e ou 5e secondaire en 2024-2025 et qui fréquentait un programme particulier en 2023-2024 (clause de protection)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Priorité aux élèves qui fréquentaient déjà des programmes particuliers (selon la capacité d'accueil de l'école et l'organisation scolaire) Note : Pour les places restantes, les élèves du territoire seront privilégiés 	<ul style="list-style-type: none"> Non garanti, mais priorisé en place de courtoisie avec une réponse rapide 	<ul style="list-style-type: none"> Oui Les modalités d'organisation du transport pourraient être différentes de ce qui existe actuellement Exemple : points d'embarquement moins nombreux 	<ul style="list-style-type: none"> Du 4 au 15 décembre 2023, envoi d'un sondage aux élèves qui seront en 4e et 5e secondaire en 2024-2025, afin de valider leur désir de poursuivre leur parcours dans le même programme Ceux et celles qui souhaitent poursuivre, leur programme sera reconduit automatiquement
<p>Élève qui sera en 2e et 3e secondaire en 2024-2025 en choix d'école dans les programmes uniques existants en 2023-2024 : Art dramatique / Langues / Hockey / Danse / Musique / Multi-Sports-DLTA</p>	<ul style="list-style-type: none"> Priorité 1 aux élèves du territoire Priorité 2 aux élèves qui fréquentaient déjà ce programme, dans les limites de la capacité d'accueil de l'école et de l'organisation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Non garanti à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie 	<ul style="list-style-type: none"> Non garanti, à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie 	<ul style="list-style-type: none"> Période d'inscription du 12 au 29 février 2024 Inscription à l'école de territoire (choix de programme à faire) Possibilité de demande de choix d'école
<p>Élève en choix d'école pour les autres programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Priorité 1 aux élèves du territoire (assurée selon les modalités de la politique d'admission) Priorité 2 aux élèves en choix d'école selon la capacité d'accueil de l'école et de l'organisation scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> Non garanti à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie 	<ul style="list-style-type: none"> Non garanti à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie 	<ul style="list-style-type: none"> Période d'inscription du 12 au 29 février 2024 Inscription à l'école de territoire (choix de programme à faire) Possibilité de demande de choix d'école

Note : Pour plus d'information, veuillez vous référer à la politique d'admission et d'inscription qui sera adoptée en décembre 2023.



Transport scolaire

À compter de l'année scolaire 2024-2025, voici les modalités de transport qui s'appliquent :



Tu es un élève dans un programme spécialisé (FMS, FPT, CFER, CC, Francisation, Sprint, DES-DEP, Boomerang et Destination)

Tu es un élève qui fréquente son école de territoire

Tu es un élève qui a été admis en PEI ou S-É



Tu as droit à un transport scolaire à partir de ton adresse principale

Tu es un élève en choix d'école qui ne fréquente pas son école de territoire




Le transport est non garanti. Tu dois faire une demande de place de courtoisie à compter du 12 février. Une réponse te sera adressée au plus tard le 20 septembre. Des frais s'appliquent.

Tu as besoin d'un transport à partir d'une 2^e adresse :



Le transport est non garanti. Tu dois faire une demande de 2^e adresse à compter du 12 février. Une réponse te sera adressée au plus tard le 20 septembre. Des frais s'appliquent pour la demande.



Pour les élèves éprouvant des difficultés académiques

- L'élève ne répondant pas aux critères de promotion pour accéder en 1^{re} secondaire pourra se voir offrir un parcours en adaptation scolaire après l'étude de son dossier par la direction de l'école primaire. Un parent peut également faire la demande d'une année additionnelle au primaire.

Normes de promotion



























Les règles de passage du primaire au secondaire sont définies par les normes et modalités du Centre de services scolaire et s'inscrivent dans le respect de la LIP et du Régime pédagogique.

- De façon générale, l'élève doit démontrer sa réussite envers les attentes de la fin du 3^e cycle du primaire.

Le classement provisoire est révisé à la fin de l'année et il est basé sur les besoins et les capacités de l'élève dans l'optique de la poursuite de ses apprentissages.

Programmes particuliers

[Site web CSS](#)

École E	École La Poudrière	École Jeanne-Mance	École Jean-Raimbault	École Marie-Rivier	
Programmes existants, mis à jour et maintenus					
École en construction	 Programme Théâtre et médias de communication (TMC)	 Programme Arts visuels (PAV)	 Programme Danse	 Programme Multi-Sports-DLTA	
	 Programme LCI Langues et culture internationale	 PEI	 Programme GARAF	 Programme Sciences	
	 Programme Santé active	 Programme Hockey	 Programme Musique	 Programme Sport-études	
				 Programme Santé active	
Nouveaux programmes offerts (en évolution)					
Programme Genie de l'environnement  Programme Santé active 	Programme Eco-Art et technologies  Programme Culture, sciences humaines et multimédias 	Programme Action techno-Sciences  Programme Arts+ 	Programme Sciences+  Programme de théâtre et technologies  Programme Santé active	Programme Santé active  Programme RenversArt  Programme d'introduction à la programmation et à la conception de jeux vidéo 	Programme Arts plastiques  Programme en sports électroniques 

Choix de cours

Écoles	Fiches de choix de cours
École E	<u>Secondaire 1</u>
Jeanne-Mance	<u>Secondaire 1</u>
Jean-Raimbault	<u>Secondaire 1</u>
La Poudrière	<u>Secondaire 1</u>
Marie-Rivier	<u>Secondaire 1</u>